

Camping Domaine Les Lacs d'Armagnac

Contrat de réservation: Emplacements saisonniers

Réf Cr010/9

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales et tarifs du camping les lacs d'Armagnac.

NOM.....Prénom.....
Adresse.....
Code postal:.....Département.....Ville.....Pays.....
Tél.:.....Portable.....Mail.....

Réservation : date d'arrivée.....date de départ.....

	Nombre
Emplacement nu sans électricité	
Emplacement avec électricité 5 ampère, eau potable et EU sur emplacement	
Emplacement avec électricité 10 ampères, eau potable et EU sur emplacement	

Nom des personnes prévues	Prénom	Date de naissance	Autre	Nombre
1			Animal domestique	
2			Tente	
3			Caravane	
4			Camping car	
5			Voitures	
6			Motos	
Remorque à bateau pour embarcations légères: Sont autorisées, les barques, canoës, pneumatiques, planches à voile et assimilés) Pas de moteurs thermiques				

<i>Je joins par chèque bancaire ou chèques vacances ou virement bancaire ou carte par téléphone les arrhes correspondant à 15% de la réservation.</i> IBAN: FR76 1330 6000 3208 4443 1500 001 BIC: AGRIFRPP833€
<i>Plus les frais de dossier</i>	10.00 €
TOTAL TTC€.

Le.....
Signature

Souhais particuliers:
.....

CONDITION GENERALE DE VENTE

Pour

Mise à disposition d'un emplacement saisonnier de camping.

- 1 - L'entrée** au Domaine " Les Lacs d'Armagnac" implique l'acceptation intégrale du règlement intérieur du camping.
- 2 - Le séjour** ne peut être accordé qu'aux personnes justifiant d'une assurance en cours de validité, couvrant la responsabilité Civile du client.
- 3- La confirmation de réservation** dépend des conditions ci-dessous.
 - ☒ **La fiche** de réservation est correctement remplie.
 - ☒ **Le montant des Arrhes et des frais de dossier** devront être acquittés au nom de la société **BH LOISIRS SARL** et joints à la réservation.
 - ☒ **La confirmation de réception des arrhes et de la prise en compte de la réservation** vous sera envoyée après acceptation.
 - ☒ **Règlement du solde** : La veille de votre départ au bureau d'accueil. Pour les longs séjours, nous pourrons demander un règlement chaque fin de semaine.

4- Annulation de votre fait.

Il vous sera retenu 30 € pour frais de gestion.

5- Annulation du fait de la société gestionnaire du Domaine les lacs d'Armagnac.

Vous serez intégralement remboursés des sommes déjà versées, sans prétendre à toutes autres indemnités. Cette annulation peut-être due à un cas de force majeure, problèmes techniques inattendus pouvant remettre en cause la sécurité des biens ou des personnes, intervention de la force publique.

En cas de litige, les deux parties tenteront une médiation amiable avant de faire appel au tribunal compétent.